

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 031-4346/18/BM

■ Approbation d'une convention de cession à titre gratuit d'équipements billettiques entre la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette et la Métropole Aix-Marseille-Provence MET 18/8086/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette procède au remplacement de son système billettique. Les anciens équipements fonctionnaient sur le système billettique commun VIX EBRIO mis en place par le Département en 2012.

Ces équipements sont totalement compatibles avec le système transféré à la Métropole Aix-Marseille-Provence et actuellement en fonction sur les réseaux des territoires de Salon - Etang de Berre - Durance, Ouest Provence, Pays de Martigues et Cartreize. Pour faire face à une augmentation de l'offre sur ces réseaux de transport tout en minimisant les coûts, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite récupérer ce matériel.

La Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette a convenu de céder à titre gratuit leurs anciens équipements à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est engagée à céder gratuitement l'ensemble des équipements billettiques à la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence prendra à sa charge les frais d'acheminement des biens jusqu'à son territoire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée par laquelle Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'engage à céder gratuitement à la Métropole Aix-Marseille-Provence l'ensemble des équipements billettiques.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018